

**Dispositif d'accompagnement et de développement
en faveur du spectacle vivant (théâtre et danse) à Metz
2019 / 2021**

LES OBJECTIFS

La Ville de Metz a engagé une politique culturelle durable en faveur de l'accompagnement et le développement des acteurs relevant des domaines du théâtre et de la danse. En 2019, sa volonté est d'amplifier cette action en visant les objectifs suivants :

- **Encourager** de manière durable l'émergence, l'accompagnement, le développement et la promotion de projets artistiques structurants pour l'écosystème théâtral et chorégraphique de Metz (compagnies, festivals).
- **Valoriser** la diversité des esthétiques du spectacle vivant (théâtre, danse, marionnette, arts de rue, cirque...) sur le territoire messin.
- **Favoriser** la création artistique et sa diffusion.
- **Développer** l'accès à l'art et à la culture pour tous les publics, à travers des rencontres avec les équipes artistiques, les lieux et les œuvres, en particulier l'éducation artistique et culturelle auprès du jeune public.
- **Soutenir** les artistes du spectacle vivant et l'innovation culturelle.
- **Ouvrir** plus largement des lieux afin de développer l'activité des compagnies messines.

LES 4 AXES DIRECTEURS

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la Ville de Metz au titre de la Culture propose un dispositif d'accompagnement et de développement en faveur du spectacle vivant (théâtre et danse) qui se décline en 4 axes directeurs :

► **Axe 1/ Des conventionnements pluriannuels pour l'émergence et le développement des compagnies de théâtre et de danse sur la période 2019 / 2021.**

- **Soutien à l'émergence (appel à projets) :**

La Ville de Metz souhaite soutenir des compagnies messines émergentes, pendant 3 ans afin de les accompagner dans leur projet artistique (de création, de diffusion, de médiation et d'éducation) et leur démarche de structuration, en leur permettant de développer de nouvelles compétences et de mieux se professionnaliser.

- **Soutien au développement (appel à projets) :**

La Ville de Metz souhaite soutenir l'activité globale des compagnies messines professionnelles pendant 3 ans au titre du fonctionnement, de la création et de la recherche artistiques, de la production et/ou diffusion, de la médiation et de l'éducation artistique et culturelle avec les publics et la population au sens large.

► **Axe 2/ Des conventionnements pluriannuels pour les festivals de théâtre et de danse sur la période 2019 / 2021 (appel à projets).**

La Ville de Metz souhaite soutenir et promouvoir l'activité globale des festivals de théâtre et de danse dans leurs missions de programmation, de diffusion, de création, de médiation, d'éducation et d'attractivité du territoire.

► **Axe 3/ Le soutien annuel aux associations dont l'activité principale relève du spectacle vivant dans leur projet et leur rayonnement.**

La Ville de Metz poursuit en 2019 son soutien annuel aux associations dont l'activité principale relève du spectacle vivant, au titre de l'aide au projet (création artistique, festival, pratique professionnelle et amateur...) et au titre du rayonnement des équipes artistiques messines, notamment dans le cadre du dispositif régional d'accompagnement des compagnies au festival Off d'Avignon.

► **Axe 4/ L'ouverture plus large des lieux culturels existants ou en construction pour accompagner les compagnies messines dans leur activité de production et de création en termes de stockage, de fabrication de décors et de répétitions.**

❖ **Le site Pouder.**

Pour permettre aux compagnies messines d'occuper des espaces dans le cadre de leur projet de création à des fins de stockage de matériel et de construction de décors, la Ville de Metz proposera au cours du premier semestre 2019 un nouveau site au sein des bâtiments municipaux Pouder (quartier de Devant-les-Ponts).

Les compagnies sont invitées à décrire leur projet et leurs besoins, renseigner la période d'occupation souhaitée en complétant un **formulaire** dédié et le retourner à : poleculture@mairie-metz.fr.

❖ **L'AGORA.**

La salle de spectacles de **L'AGORA** est positionnée autour d'une offre de spectacles pour le jeune public (0-12 ans). Pour une demande de mise à disposition à des fins de création, de résidence ou d'atelier, les compagnies sont invitées à adresser une candidature libre à Jean-Michel Schildknecht, directeur : jmschildknecht@mairie-metz.fr.

❖ **Le Théâtre Klos des Trinitaires / Cité musicale-Metz.**

La Cité musicale-Metz propose dans le Théâtre Klos des Trinitaires des accueils de projets relevant du spectacle vivant (théâtre et danse). Pour une demande de mise à disposition à des fins de création, de résidence ou d'atelier, les compagnies sont invitées à adresser une candidature libre à Dominique Bourrion, directeur du développement : dbourrion@citemusicale-metz.fr.

❖ A titre d'information, **l'Espace Bernard-Marie Koltès-Théâtre du Saulcy** au cœur de l'Université de Lorraine se veut aujourd'hui un hub (carrefour) citoyen dédié aux écritures contemporaines. Au sein de sa fabrique de spectacles, il a pour mission d'accueillir artistes, compagnies émergentes et confirmées et de les accompagner dans leur création. Il est à ce titre soutenu et accompagné par la Ville de Metz et reste un partenaire essentiel pour les compagnies messines. Vous recherchez un lieu de résidence, un espace de travail, d'expérimentation ? Le Théâtre propose des résidences "création" et des tremplins "émergence". Consultez l'appel à projets sur le site de l'Université de Lorraine (univ-lorraine.fr/appel-projets). Les dossiers de candidature sont à adresser avant le 31 décembre 2018 à Lee Fou Messica, directrice artistique : lee-fou.messica@univ-lorraine.fr.

❖ A titre d'information, **Bliida**, tiers-lieu de création artistique et numérique, hébergera à compter de 2021, un nouvel espace dédié à la création de spectacle vivant numérique, en lien avec l'Agence culturelle du Grand Est, après des travaux prévus dès 2019. Une information plus précise sur ce projet sera communiquée dans les prochains mois.

LA PROCÉDURE D'APPELS A PROJETS DE LA VILLE DE METZ

Pour solliciter un conventionnement au titre de l'émergence, du développement ou des festivals, consultez **les appels à projets** correspondants.

Les **dossiers de candidature** sont à déposer sur le site de demande de subvention en ligne metz.commeunservice.com au plus tard le **10 décembre 2018** selon la procédure suivante :

-Choisir dans "Liste des aides disponibles" : Ville de Metz - FONCTIONNEMENT – Culture (conventionnement triennal) ;

-Suivre les instructions et saisir dans "Intitulé de votre demande" le conventionnement sollicité : émergence, développement, festivals.

Des auditions seront organisées devant un comité de sélection les **28 et 29 janvier 2019** pour permettre aux candidats qui remettront des dossiers éligibles de présenter leur projet.

Pour solliciter une aide annuelle en 2019 au titre de **l'aide au projet** (création artistique, festival, pratique professionnelle et amateur...) et au titre du **rayonnement** des équipes artistiques messines, notamment dans le cadre du dispositif régional d'accompagnement des compagnies au festival Off d'Avignon, vous êtes invités à déposer votre dossier sur metz.commeunservice.com au plus tard le **10 décembre 2018** selon la procédure suivante :

-Choisir dans "Liste des aides disponibles" : Ville de Metz – PROJET – AUTRES SERVICES (Culture, Jeunesse, Sports...);

-Suivre les instructions et saisir dans "Intitulé de votre demande" : le titre de votre projet.